

PETITE ENFANCE

2025/2026



VINCENNES

Zanaka

GARDE D'ENFANTS



*Pour votre bébé,
en garde simple ou partagée,
Zanaka s'occupe de tout !*

01 77 01 82 82



www.zanaka.fr



Devenir parent est une expérience bouleversante, à la fois pleine de bonheur, de découvertes mais aussi de doutes. Comment choisir le bon mode de garde ? Où trouver des informations fiables ? Quel cadre offrir à mon enfant pour accompagner son enfant au mieux dans ses premiers pas dans la vie ?

À Vincennes, nous savons combien cette période est précieuse, mais aussi combien elle peut être complexe à appréhender. C'est pourquoi nous tentons chaque jour d'apporter des réponses concrètes pour que chaque puisse avancer avec sérénité dans ce nouveau chapitre de vie.

L'engagement que nous poursuivons est celui qui guide notre action depuis plusieurs années : offrir à chaque enfant un cadre d'accueil où il peut s'épanouir, grandir et s'éveiller en toute sécurité, tout en accompagnant les parents dans leur organisation du quotidien. Que vous soyez à la recherche d'une crèche municipale, d'une halte-jeux, d'un accueil chez une assistante maternelle ou d'une structure associative, notre ville vous propose un éventail de solutions adaptées à vos besoins.

Mais au-delà du choix, c'est la qualité de ces services qui nous importe. Depuis plusieurs années, nous avons renforcé nos efforts pour garantir des environnements plus sains, en luttant contre la présence de perturbateurs endocriniens dans les lieux fréquentés par les tout-petits. C'est dans cet esprit que nous avons, notamment, conçu un livre de recettes d'activités respectueux de ces enjeux, afin d'accompagner les personnels de crèches ainsi que les familles dans les moments de jeu et d'éveil.

Enfin, nous avons rassemblé dans ce guide toutes les informations utiles pour vous orienter : démarches, modes de garde, activités proposées tout au long de l'année... Un outil concret, pensé pour répondre à vos interrogations et vous soutenir dans votre quotidien.

Parce qu'un enfant bien entouré est un enfant qui grandit mieux, nous avons à cœur de faire de Vincennes un lieu où chaque petit habitant peut s'épanouir pleinement, et où chaque parent se sent accompagné.

Très bonne lecture à vous, et bienvenue dans cette belle aventure de la parentalité.

CHARLOTTE LIBERT
MAIRE DE VINCENNES
CONSEILLÈRE RÉGIONALE
D'ÎLE-DE-FRANCE

Vos élues en charge de la Petite enfance

SECRETARIAT DES ÉLUS : 01 43 98 65 66



CÉLINE MARTIN

Adjointe au Maire chargée de la
Petite enfance et des Seniors

Permanences le mercredi
sur rendez-vous



MURIEL RUFFENACH

Conseillère municipale déléguée,
chargée de la petite enfance et du
suivi des travaux dans les crèches

Sur rendez-vous

SOMMAIRE

06 | LEXIQUE

08 | L'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Les assistants(es) maternels(les) des particuliers employeurs

Le Relais Petite Enfance

Les gardes à domicile

13 | L'ACCUEIL COLLECTIF

Les structures municipales

Les structures départementales

Les structures privées

22 | LES COÛTS

Les coûts de l'accueil municipal et départemental

Les coûts des structures privées, des assistantes maternelles
des particuliers employeurs

25 | LES PRESTATIONS D'AIDE AUX FAMILLES ET LES AVANTAGES FISCAUX

28 | LES SERVICES EN LIGNE

vincennes.fr

Petites annonces

Quelques liens utiles

LEXIQUE

ACCUEIL OCCASIONNEL

Accueil de l'enfant dont les parents justifient d'un besoin ponctuel. Les enfants sont accueillis à la demi-journée ou en journée entière sur réservation la semaine précédente.

ASSISTANTE MATERNELLE DES PARTICULIERS EMPLOYEURS

Elle accueille chez elle un ou plusieurs enfants. Elle est agréée par la PMI. Vous êtes son employeur.

CRÈCHE COLLECTIVE

Des enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans révolus sont accueillis toute la journée dans des locaux adaptés à chaque tranche d'âge. Un adulte encadre 5 enfants qui ne marchent pas ou 8 enfants qui marchent déjà.

CRÈCHE INTER-ENTREPRISES

La particularité de cette crèche collective est que l'employeur réserve une place pour son salarié.

GARDE À DOMICILE

L'enfant est gardé au domicile de ses parents par une personne salariée. Pour alléger les frais, la garde peut être partagée entre deux familles.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Les parents d'enfants de moins de 4 ans et les futurs parents peuvent se rencontrer et échanger sur leurs expériences et questionnements en présence de professionnels de la petite enfance. Dans le même temps, les enfants peuvent jouer ensemble sous le regard et la responsabilité du parent accompagnant.

MICRO CRÈCHE

Crèche collective accueillant au maximum un groupe de 12 enfants.

MULTI-ACCUEIL

Cette structure combine plusieurs modes d'accueil : de l'accueil régulier (sous contrat) et de l'accueil occasionnel (sous forme de réservation) : mode d'accueil régulier à temps plein, partiel ou occasionnel (demi-journée ou journée complète)

PMI (PROTECTION MATERNELLE INFANTILE)

Service départemental, la PMI est chargée de la santé des enfants et des familles. À ce titre, elle propose divers services gratuits (visites à domicile, groupes de parole, prévention, consultations pédiatriques, gynécologiques...) et des réunions (femmes enceintes ou allaitement, 1 fois par mois).

Espace Régine-et-Pierre-Souweine
70, rue de Fontenay - 01 43 28 48 34

RELAIS PETITE ENFANCE

Le RPE est un lieu d'information et de conseil sur les différents modes d'accueil. Également lieu d'écoute et d'animation, il favorise la rencontre et l'échange entre les professionnels de l'accueil à domicile et les parents : recensement de l'offre et de la demande d'accueil, diffusion de ces informations, médiation et information pour les assistantes maternelles et les familles. Des temps d'activités sont proposés aux enfants accompagnés par l'assistante maternelle ou la garde à domicile avec l'autorisation des parents. Des réunions thématiques sont proposées aux assistantes maternelles et aux gardes à domicile, pour compléter leur formation.

POINTS INFO PETITE ENFANCE

Tous les trimestres, un Point info petite enfance est organisé. Il a vocation à présenter aux familles, dès le 4^e ou 5^e mois de grossesse, l'ensemble des modes d'accueil existant à Vincennes.

FORUM DES MODES D'ACCUEIL

Ce forum, organisé en juin, aide les parents à trouver des solutions de garde pour leurs enfants. Les parents peuvent également échanger entre eux, à la façon d'un speed-dating, échange qui peut se poursuivre sur une page internet dédiée aux modes de garde.

RENCONTRES PARENTS/ PROFESSIONNEL(LE)S DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

La Ville organise une fois par an les rencontres parents/professionnel(le)s de l'accueil individuel. Cette manifestation est rythmée par un temps d'échanges réservé aux familles qui sont en quête d'un(e) assistant(e) maternel(le), d'une garde à domicile et/ou partagée.

RENSEIGNEMENTS : VINCENNES.FR

L'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ





Les assistantes maternelles des particuliers employeurs

Elles accueillent les enfants de 2 mois à 3 ans révolus à leur domicile. Les assistantes maternelles sont agréées par le Département : elles reçoivent l'autorisation d'exercer cette profession après avoir reçu une formation initiale de 80 heures dispensée par des professionnels. Un complément de 40 heures est prévu dans les deux ans suivant l'accueil du premier enfant. Les assistantes maternelles sont suivies, accompagnées et contrôlées par le service départemental compétent qui s'assure de leur état de santé et des conditions d'accueil. Elles sont employées et rémunérées par la famille qui établit un contrat à durée indéterminée. Elles ont la possibilité de participer aux temps d'activités proposés par le relais d'assistantes maternelles de Vincennes (deux fois par mois selon les disponibilités).

AVANTAGES

L'enfant trouve chez l'assistante maternelle un cadre sécurisant. La disponibilité de l'assistante maternelle lui permet de prendre en compte la personnalité et le rythme de chaque enfant. Elle noue une relation privilégiée avec l'enfant qui profite ainsi d'une ambiance familiale en compagnie d'autres enfants.

INCONVÉNIENTS

Le parent devient employeur de l'assistante maternelle ce qui engendre une gestion administrative.

DEMANDE DE LISTE ET DES COORDONNÉES DES ASSISTANTES MATERNELLES

RELAIS PETITE ENFANCE

22 rue d'Estienne-
d'Orves 94300 Vincennes
01 71 33 64 96
rpe@vincennes.fr

ESPACE DES SOLIDARITÉS DE VINCENNES, SAINT-MANDÉ, FONTENAY-SOUS-BOIS

5 rue Jean-Douat
94120 Fontenay-sous-Bois
01 56 71 47 00



RELAIS PETITE ENFANCE

22 rue d'Estienne-d'Orves
01 71 33 64 96
rpe@vincennes.fr

RPE, relais petite enfance

Le RPE est un lieu d'information et de conseil sur les différents modes d'accueil existant à Vincennes.

Également lieu d'écoute et d'animation, il favorise la rencontre et l'échange entre les professionnels de l'accueil à domicile et les parents : recensement de l'offre et de la demande d'accueil, diffusion de ces informations, accompagnement et information pour les assistantes maternelles et les familles. Deux éducatrices de jeunes enfants accueillent les familles pour les guider dans le recrutement des assistantes maternelles agréées, notamment en diffusant la liste des assistantes maternelles disponibles. Des temps d'activités sont proposés aux enfants accompagnés par l'assistante maternelle ou la garde à domicile avec l'autorisation des parents. Des réunions thématiques sont proposées aux assistantes maternelles et aux gardes à domicile, pour compléter leur formation.

HEURES D'OUVERTURE

Pour les entretiens avec les familles, sur rendez-vous les après-midis en semaine et un samedi matin par mois en réunion d'information collective. Pour les temps d'activité des enfants accompagnés par les assistantes maternelles ou les gardes à domicile : sur réservation tous les matins de 9 h à 11 h 45. Réservations obligatoires. Les inscriptions et les réservations se font sur vincennes.fr rubrique famille / petite enfance / RPE / réservation des créneaux d'accueils

Attention : pour les gardes à domicile, les parents vincennois devront remplir un formulaire d'autorisation d'inscription au RPE, téléchargeable sur Internet et à retourner au RPE avant la première réservation.

Les gardes à domicile

Les gardes à domicile permettent notamment à l'enfant d'évoluer dans un environnement familial, tout en lui proposant de fréquenter les activités du Relais Petite Enfance deux fois par mois selon les disponibilités après autorisation des parents.

ASSOCIATION FAMILLE SERVICES VINCENNES

L'Association famille services Vincennes met à votre disposition du personnel qualifié pour la garde d'enfants à votre domicile (à temps plein ou partiel) et met en relation les familles pour une garde partagée. L'association sélectionne, selon vos critères, les salariés correspondant à votre demande et garantit le remplacement de la personne en cas d'absence ou de congé. Enfin, elle vous encadre pour les formalités administratives (contrat de travail, bulletin de salaire...). D'autres associations vinciennes peuvent vous proposer leurs services. Retrouvez-les dans le Guide des associations édité par la Ville tous les ans au début de l'été. Par ailleurs, de nombreux sites Internet peuvent vous aider dans votre recherche. Des sociétés basées à Vincennes proposent également leurs services pour garder vos enfants :

AKAZA SERVICES

Gardes d'enfants régulières et occasionnelles à domicile, sorties d'écoles... Méthode labellisée ENCEPHAL, adapté à l'accueil d'enfants en situation de handicap
87 rue George Huchon - 01 83 61 00 69
www.akaza-services.fr

BABYCHOU SERVICES VINCENNES

Gardes d'enfants régulières et occasionnelles à domicile, sorties d'écoles...
8 rue de Strasbourg - 01 84 77 02 90
contacts94vincennes@babychou.com
www.babychou.com

EDUCAZEN

Partenaire d'éducation de la naissance au collège. Mise en relation entre familles et

nourrices ou baby-sitters.

1 rue Saulpic - 01 43 98 18 13

KANGOUROU KIDS

Gardes d'enfants régulières et occasionnelles à domicile, sorties d'école...

8 rue Charles-Pathé - 01 83 62 94 96

1 ter rue du Midi 01 43 65 59 11

vincennes.kangouroukids.fr

KID'HOME

Accompagnements et/ou sorties de crèches et écoles, baby-sitting, gardes complètes, soutien scolaire. Mise en relation de familles pour une garde partagée. Aucun frais d'adhésion. Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

24 rue Massue - 01 58 64 09 37

contact@kidhome.fr - www.kidhome.fr

ZANAKA

Gardes d'enfants régulières et occasionnelles à domicile, sorties d'écoles... Coordination de garde partagée.

6 rue des Deux-Communes - 01 77 01 82 82

contact.vincennes@zanaka.fr

www.zanaka.frzanaka.fr



ASSOCIATION FAMILLE SERVICES VINCENNES

Accueil du lundi au vendredi sur rendez-vous de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h, à l'espace Régine-et-Pierre-Souweine 70 rue de Fontenay.

01 43 98 67 63 ou 68 04
familleservices@orange.fr

Cotisation annuelle : 60 €

Tarifs et forfaits selon les prestations. Déduction des impôts à hauteur de 50 % des frais engagés selon la loi en vigueur.

AVANTAGES

Une personne s'occupe chez vous de votre enfant et éventuellement de certaines tâches ménagères. Ce service est particulièrement adapté aux parents exerçant une profession avec des horaires à grande amplitude. Cette solution permet à l'enfant de rester chez lui, de garder ses repères sensoriels si importants à cet âge. Odeurs, couleurs, sensations physiques, gustatives et tactiles forment un monde qu'il s'approprié.

INCONVÉNIENTS

Formule la plus coûteuse pour la garde d'un seul enfant. Toutefois, il est possible de s'entendre avec d'autres familles et de mettre en place une garde partagée, ce qui réduit de manière significative le coût de garde.

SAISON 2025-2026

**RETROUVEZ LES LÉOP'ARTISTES
À L'ESPACE DANIEL-SORANO !**

16, rue Charles-Pathé. Vincennes

MULTI-ARTS

HIP-HOP

NOUVEAU !

K-POP



CAPOEIRA

CLASSIQUE

CONTEMPORAIN

AFRICAINNE

ZUMBA®

ZUMBINI®

PILATES



06 70 11 66 09

danseleopart.com



**INSCRIPTIONS :
danseleopart@yahoo.fr**

L'ACCUEIL COLLECTIF





Les structures municipales

Pensez à vous inscrire dès le 3^e mois de grossesse révolu à l'accueil de l'Hôtel de ville, pour les structures d'accueil municipales. L'inscription sera validée dès la réception de la confirmation de naissance dans les 6 semaines suivant la naissance de l'enfant.

53 bis rue de Fontenay
94304 Vincennes Cedex
01 43 98 65 00

LES MULTI-ACCUEILS

Le multi-accueil permet l'accueil à temps plein (entre 4 et 5 jours), du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 45 ou à temps partiel (entre 1 et 3 jours) des enfants jusqu'aux 3 ans révolus dans des établissements spécialement aménagés pour l'éveil des tout-petits. Une équipe pluridisciplinaire est placée sous la responsabilité d'une direction.

Elles encadrent des éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture et des agents sociaux. Un référent santé et un psychologue assurent en outre des vacations. Une psychomotricienne intervient également dans toutes les structures.

PIÈCES À FOURNIR POUR LES INSCRIPTIONS EN LISTE D'ATTENTE DES CRÈCHES

SI L'ENFANT N'EST PAS NÉ

- livret de famille ou pièce d'identité du père et de la mère,

- justificatif de grossesse avec la date présumée d'accouchement ou de début de grossesse (déclaration de grossesse ou guide de surveillance médicale ou certificat médical),
- deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois,
- pour un accueil à plein temps (4 à 5 jours par semaine), le dernier bulletin de salaire de chacun des parents ou attestation de travail mentionnant le temps de travail, numéro d'allocataire CAF (facultatif pour s'inscrire sur les listes d'attentes mais obligatoire à l'inscription), le relevé d'identité bancaire (RIB) pour le prélèvement automatique,
- les personnes hébergées devront présenter une attestation d'hébergement (formulaire disponible à l'accueil de l'Hôtel de ville), ainsi que deux correspondances administratives à l'adresse déclarée (attestation de sécurité sociale, CAF, banque, assurance, fiche de paie ou mutuelle). L'hébergeant devra quant à lui fournir une copie de sa carte d'identité



ainsi que deux justificatifs de domicile. Pour finir, l'hébergé et l'hébergeant auront un rendez-vous avec l'élu de secteur.

N.B. : pour confirmer la demande de place en crèche, l'acte de naissance devra être obligatoirement remis au service Accueil de la mairie ou via votre Espace famille dans la rubrique Confirmation de naissance, dans les six semaines suivant la naissance. Passé ce délai, la demande sera annulée.

SI L'ENFANT EST NÉ

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant,
- deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois,
- et pour un accueil à plein temps (4 à 5 jours par semaine), le dernier bulletin de salaire de chacun des parents ou attestation de travail mentionnant le temps de travail, le jugement en cas de séparation, numéro d'allocataire CAF (facultatif pour s'inscrire sur les listes d'attentes mais obligatoire à l'inscription), le relevé d'identité bancaire (RIB) pour le prélèvement automatique,
- les personnes hébergées devront présenter une attestation d'hébergement (formulaire disponible à l'accueil de l'Hôtel de ville), ainsi que deux correspondances administratives à l'adresse déclarée (attestation de sécurité sociale, CAF,

banque, assurance, fiche de paie ou mutuelle). L'hébergeant devra quant à lui fournir une copie de sa carte d'identité ainsi que deux justificatifs de domicile. Pour finir, l'hébergé et l'hébergeant auront un rendez-vous avec l'élu de secteur.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS

L'attribution des places est fixée en fonction de plusieurs critères :

- le lieu de résidence (Vincennes) ;
 - les 3 choix de structures émis par la famille ;
 - les places disponibles par tranche d'âge et par ordre d'inscription effectuée auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville. Si toutefois les trois choix de structures ne peuvent être satisfaits, un quatrième lieu d'accueil sera proposé (sauf famille ayant notifié le refus d'un 4^e choix sur l'Espace famille). La proximité du domicile sera prise en compte dans la mesure du possible.
- Les commissions d'attribution des places en crèche à temps complet ont lieu le 1^{er} mercredi de chaque mois (sauf en août et lors des vacances scolaires). Le calendrier est disponible sur le site vincennes.fr rubrique accueil collectif.



INSCRIPTIONS EN LISTE D'ATTENTE

Elles se font à l'accueil de l'Hôtel de ville de lundi au mercredi de 8 h 30 à 18 h, le jeudi de 12 h à 19 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 17 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h.

Lors de l'inscription sur liste d'attente, vous pouvez indiquer le choix de 3 crèches préférentielles.

53 bis rue de Fontenay
94304 Vincennes Cedex
01 43 98 65 00



RENSEIGNEMENTS SUR LES POINTS INFO PETITE ENFANCE ET LES COMMISSIONS

01 43 98 65 00
dans Vincennes info ou sur
vincennes.fr.

Elles sont publiques, afin de garantir la transparence du système d'attribution. Pour les commissions d'attribution des places en crèche à temps partiel, les demandes sont étudiées en milieu de chaque mois, veuillez prendre contact avec la coordination des crèches. Après l'attribution de la place en commission publique et la rencontre avec la directrice de la crèche, l'accueil de votre enfant est contractualisé auprès de la direction Enfance-Jeunesse (service contrat crèche et vie scolaire).

- Crèche André-Bonhême
6 rue Clément-Viénot - 01 43 28 08 76
- Crèche Aubert
1 allée Aubert - 01 43 74 79 18
- Crèche Berthe-Campergue
Accueil moyens et grands uniquement.
74 rue de Fontenay - 01 43 74 27 79
- Crèche des Laitières
27 rue des Laitières - 01 43 65 97 65
- Crèche Fernande-Sarrazin
Espace Régine-et-Pierre-Souweine
70 rue de Fontenay - 01 43 65 08 89
- Crèche Jean-Burgeat
11 rue Georges-Huchon - 01 43 65 48 45
- Multi-accueil collectif du Domaine du Bois
18 av. des Murs-du-Parc - 01 43 98 43 40
- Crèche de la Jarry
Accueil de moyens et grands uniquement
118 rue de la Jarry - 01 41 74 68 25
- Crèche Marie Paradis
84 bis avenue Aubert - numéro en cours
d'attribution

- Multi-accueil du Centre
Accueil moyens et grands uniquement.
Espace Régine-et-Pierre-Souweine
70 rue de Fontenay
01 43 98 01 62 ou 01 43 28 47 93
- Crèche Robert-Jobard
16-18 av. Franklin Roosevelt -
01 48 08 57 00

AVANTAGES

Une équipe professionnelle répond aux besoins de chaque enfant selon son propre rythme, dans un climat de sécurité, et selon des règles d'hygiène précises. C'est un lieu d'éveil et de partage qui offre des activités variées dans le respect et le bien-être de l'enfant, permettant une ébauche de socialisation.

INCONVÉNIENTS

Il faudra éventuellement trouver une solution de complément pour les horaires professionnels tardifs. Le rythme y est plus soutenu pour l'enfant. Les parents doivent respecter l'organisation liée à l'accueil collectif, ce qui peut créer des contraintes. Les familles doivent respecter leurs horaires d'accueil et une assiduité de présence est demandée.



L'ACCUEIL OCCASIONNEL

L'accueil occasionnel reçoit les enfants ponctuellement sur réservation une semaine à l'avance et en fonction des places disponibles. Il permet aux enfants d'évoluer dans un cadre collectif et de faciliter la vie quotidienne des familles. Les multi-accueils accueillent les enfants à partir de 12 mois en demi-journée ou en journée complète sur réservation du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. L'inscription auprès de l'accueil de l'Hôtel de ville est nécessaire avant tout rendez-vous avec la directrice.

NOUVEAUTÉ

À compter du 1^{er} septembre 2025, les 11 structures petite enfance proposeront de l'accueil occasionnel.

AVANTAGES

Structure collective très pratique pour les parents qui désirent disposer d'un temps libre. L'accueil occasionnel permet les premières séparations avec les parents et les premiers échanges avec les autres enfants.

INCONVÉNIENTS

Fonctionnement sur réservation, une semaine à l'avance. Les familles ne sont pas toujours assurées d'obtenir un créneau libre.



PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION EN ACCUEIL OCCASIONNEL

Livret de famille ou pièces d'identité des parents ou acte de naissance de l'enfant, justificatif de domicile de moins de 3 mois, jugement en cas de séparation, numéro d'allocataire CAF, dernier avis d'imposition sur les revenus des deux parents (ressources de l'année N-2), le Relevé d'identité bancaire (RIB) pour le prélèvement automatique.



LES DÉMARCHES DES STRUCTURES DÉPARTEMENTALES

Ces deux structures sont gérées par le Conseil départemental du Val-de-Marne. Les inscriptions se font à partir du 7^e mois de grossesse directement sur www.valdemarne.fr. Votre demande d'admission doit être confirmée à la naissance de votre enfant. Votre dossier est soumis à examen lors des commissions départementales d'attribution des places.

Les structures départementales

La crèche collective permet l'accueil à temps plein (du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h) ou temps partiel des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans dans des établissements spécialement aménagés pour l'éveil des tout-petits. Le fonctionnement sur le mode collectif est identique à celui organisé par la Ville.

- Crèche Crébillon.
12 rue Crébillon - 01 43 28 13 15
- Crèche Anatole-France.
33 rue Anatole-France - 01 48 08 56 83

AVANTAGES

Une équipe pluriprofessionnelle répond aux besoins de chaque enfant selon son propre rythme, dans un climat de sécurité. C'est un lieu d'éveil et de partage qui offre des activités variées dans le respect et le bien-être de l'enfant, vers une ébauche de socialisation.

INCONVÉNIENTS

Comme dans les crèches collectives municipales, il faudra éventuellement trouver une solution complémentaire pour les familles ayant des horaires professionnels tardifs. Le rythme y est plus soutenu pour l'enfant. Les parents doivent respecter l'organisation liée à l'accueil collectif, ce qui peut créer des contraintes.



Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le LAEP, structure municipale, est un espace convivial qui accueille, de manière libre, anonyme et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 4 ans accompagnés de leur(s) parents ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, propose un espace de jeu libre.

C'est un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges et de parole pour l'enfant de moins de 4 ans et son parent ou l'adulte qui l'accompagne.

La dimension participative et l'échange d'expérience entre parents contribuent à l'éveil social de l'enfant.

Le LAEP est ouvert sur des temps déterminés par des accueillants, professionnels spécialisés de la petite enfance et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Deux séances par mois d'accueil au LAEP vous sont proposées :

- 1 mercredi par mois de 15 h 30 à 18 h
- 1 samedi par mois de 10 h à 12 h 30

Dans les locaux du Relais Petite Enfance (22 rue d'Estienne-d'Orves).

Dates des rendez-vous sur vincennes.fr



Les structures privées

JARDIN D'ENFANTS

Le jardin d'enfants accueille des enfants âgés de 2 ans à 6 ans. Il travaille en collaboration avec l'Éducation nationale.

- Bloom School

Capacité d'accueil de 45 enfants.

Lieu d'accueil collectif (accueil en âges mélangés). Accueil du lundi au vendredi soit 4 jours et demi par semaine jusque 16 h
51 rue de la Bienfaisance - 06 33 42 75 83
contact@bloomschool.fr
www.bloomschool.fr

LES MICRO-CRÈCHES (PARTICULIERS OU INTERENTREPRISES)

Lieux d'accueil collectif pour les enfants de 2 mois et demi à l'entrée en maternelle, agréés par la PMI. Accueil régulier de 1 à 5 jours et accueil occasionnel.

- Bloom Crèche

Capacité d'accueil de 11 enfants.
51 rue de la Bienfaisance - 06 33 42 75 83
contact@bloomschool.fr

www.bloomschool.fr

- Chifoumi Crèche

Capacité d'accueil de 12 enfants.
21 rue Diderot - 06 46 66 90 88

- Les Petits Chaperons Rouges
Vincennes Egalité

Capacité d'accueil de 10 enfants.
11 rue de l'Égalité - 01 43 74 91 70

- Vincennes des Murs-du-Parc

Capacité d'accueil de 10 enfants.
5 av. des Murs-du-Parc - 01 73 43 50 13

- People and Baby - Tonga Soa et Manava

Capacité d'accueil de 10 enfants par structure.
9 rue des Laitières - 07 69 65 82 58
www.people-and-baby.com

- People and Baby - Crèche Lavande

Capacité d'accueil de 10 enfants.
83 rue DeFrance - 07 68 76 12 35
www.people-and-baby.com

- People and Baby - Carioca

Capacité d'accueil de 10 enfants.
27 rue des Laitières - 07 69 65 82 58
www.people-and-baby.com

- **People and Baby - Amande et Dragée**
Capacité d'accueil de 10 enfants chacune
24 rue de la Paix - 07 66 80 42 73
www.people-and-baby.com
- **Crèche Païdou**
Capacité d'accueil de 11 enfants.
29 rue Victor Basch - 01 84 60 63 65
marc@paidou.fr
- **Tillou Vincennes**
Capacité d'accueil de 12 enfants.
7 allée Charles V - 07 85 25 38 54

LES CRÈCHES INTER-ENTREPRISES

Les entreprises, PME, artisans peuvent y réserver une place en crèche pour leurs employés. La réservation des places est également ouverte aux structures publiques à destination des usagers.

- **Crèche d'entreprise People and Baby Les amis de Lola**
Capacité d'accueil de 25 places à partir de 12 mois.
9 rue Georges Huchon - 07 68 57 23 24
www.people-and-baby.com
- **Crèche d'entreprise Babilou**
Babilou Vincennes Laitières
Capacité d'accueil de 19 places. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.
Accueil du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h
47 rue des Laitières - 01 85 78 71 02
- Babilou Vincennes Donjon**
Capacité d'accueil de 48 places. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.
Accueil du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h
25 rue du Donjon - 01 85 78 78 00

Babilou Vincennes République
Capacité d'accueil de 30 places. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.
Accueil du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 30.
55 av. de la République - 01 85 78 61 13

- **Crèche d'entreprise Les Bébé Explorateurs**

Les explorateurs de Vincennes
Capacité d'accueil de 22 places. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.
Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
6 rue de Strasbourg - 06 41 82 26 78
www.lesbebesexplorateurs.com

Les explorateurs de Vincennes Château
Capacité d'accueil de 20 places. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.
Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
168 rue de Fontenay - 06 41 82 40 17

- **Crèche d'entreprise Les Petites Canailles**
Deux structures de 44 places chacune. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 2 mois ½ à 4 ans.
Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
37 rue Céline-Robert - 10 rue des Laitières
01 58 83 48 35
info@lespetitescanailles.fr
www.lespetitescanailles.fr

AVANTAGES

Des structures d'accueil qui viennent renforcer et diversifier l'offre existante.

INCONVÉNIENTS

Toutes les entreprises ne sont pas en mesure d'offrir ce service à leurs salariés.

LES COÛTS



Les coûts de l'accueil municipal

Le montant de votre participation dépend :

- des ressources de la famille :
 - calculées sur la base du dernier avis d'imposition (avis 2024 pour accueil en 2025).
 - traitements et salaires (avant abattement), primes, revenus de biens mobiliers et immobiliers...

- de la participation financière des familles par enfant à charge pour une heure de garde.

Le minimum et le maximum des ressources prises en compte pour l'accueil municipal sont respectivement de 801 €* et 9 000 € mensuels.

EXEMPLE

- 1 foyer de 1 enfant à taux d'effort de 0,0619 %
- 1 revenu moyen mensuel de 3 600 € pour le foyer
- Tarif horaire = 3 600 € x 0,0619 % à 2,23 € / heure

POUR UN ACCUEIL CONTRACTUALISÉ

230 jours d'ouverture et 9 heures réservées par jour :

$230 \times 9 = 2\,070$ h réservées annuellement.

MOYENNE MENSUELLE DU NOMBRE D'HEURES RÉSERVÉES

= nombre d'heures réservées à l'année ÷ nombre d'échéances de facturation à l'année
 $= 2\,070 \div 12 = 172,5$ h/mois

Montant du forfait mensuel = $172,5 \text{ h} \times 2,22 \text{ €} = 384,67 \text{ €}$

Le contrat d'accueil en crèche et le taux horaire pour les haltes-jeux doivent être calculés chaque année entre les mois de septembre et décembre, pour une application à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. À défaut, le tarif maximal est appliqué sans rétroactivité.

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4 à 7	8 et +
Taux d'effort	0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %

MODES DE PAIEMENT

Les parents ont la possibilité de régler les frais de garde de leur enfant de différentes façons :

- par prélèvement automatique,
- par paiement sécurisé sur le site vincennes.fr, dans l'Espace famille,
- par carte bleue à l'accueil de la mairie,
- par chèque emploi service universel (CESU) préfinancé, dématérialisé ou non.

* Plancher CAF révisable annuellement.



Les coûts des structures privées, des assistantes maternelles, des particuliers employeurs

* Net salaire de base (hors indemnités d'entretien et de nourriture par jour de présence de l'enfant et avant déduction du complément de libre choix du mode de garde).

LES MICRO-CRÈCHES

Mensualités pour les familles en direct (tarifs donnés à titre indicatif avant l'aide de la CAF et déduction fiscale).

[Se renseigner auprès de ces structures](#)

LES CRÈCHES INTER-ENTREPRISES

Elles appliquent le barème de la Caisse nationale d'allocations familiales, à l'instar des crèches publiques. Le même taux d'effort défini en fonction de la composition du foyer est appliqué. Se renseigner auprès de ces structures pour connaître les montants planchers et plafonds retenus.

LES ASSISTANTES MATERNELLES DES PARTICULIERS EMPLOYEURS

Les coûts relèvent du secteur privé et font l'objet d'un accord (contrat privé) entre la famille et l'assistante maternelle, conformément à la convention collective des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. À titre indicatif au 1^{er} janvier 2025, coût mensuel pour une assistante maternelle sur la base du plafond de la CAF de 46,40€ net/jour (59,40€ brut) pour 9 h de garde et 45 h / semaine en année complète :

$$\frac{5 \text{ €/h} \times 45 \times 52}{12} = 975 \text{ €}^*$$

[Retrouvez les aides de la CAF et les avantages fiscaux des pages 25 à 28.](#)

LES PRESTATIONS D'AIDE AUX FAMILLES ET LES AVANTAGES FISCAUX





Les prestations versées par la CAF

LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE (CMG)

Enfant né ou adopté de moins de 3 ans ou adopté de moins de 20 ans :

de 203,63 € à 538,28 € par mois pour les enfants de moins de 3 ans

à 50 % pour l'emploi d'une garde à domicile dans la limite mensuelle de 520 € pour des enfants de moins de 3 ans

LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE (CMG)

pour toutes informations complémentaires : <https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-personnelle/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde-cmg>

Vous souhaitez consacrer plus de temps à vos enfants ? Vous pouvez bénéficier d'un complément libre choix d'activité en optant pour un congé parental à temps plein ou à temps partiel. Le complément versé par la CAF n'est pas fiscalisé.

- Pour qui ?
pour les parents d'un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans.



Les avantages fiscaux

ACCUEIL COLLECTIF (CRÈCHE, GARDERIE, MICRO-CRÈCHE)

Crédit d'impôts de 50 % du montant des frais de garde plafonnés suivant les indications du Trésor public.

EMPLOI D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE

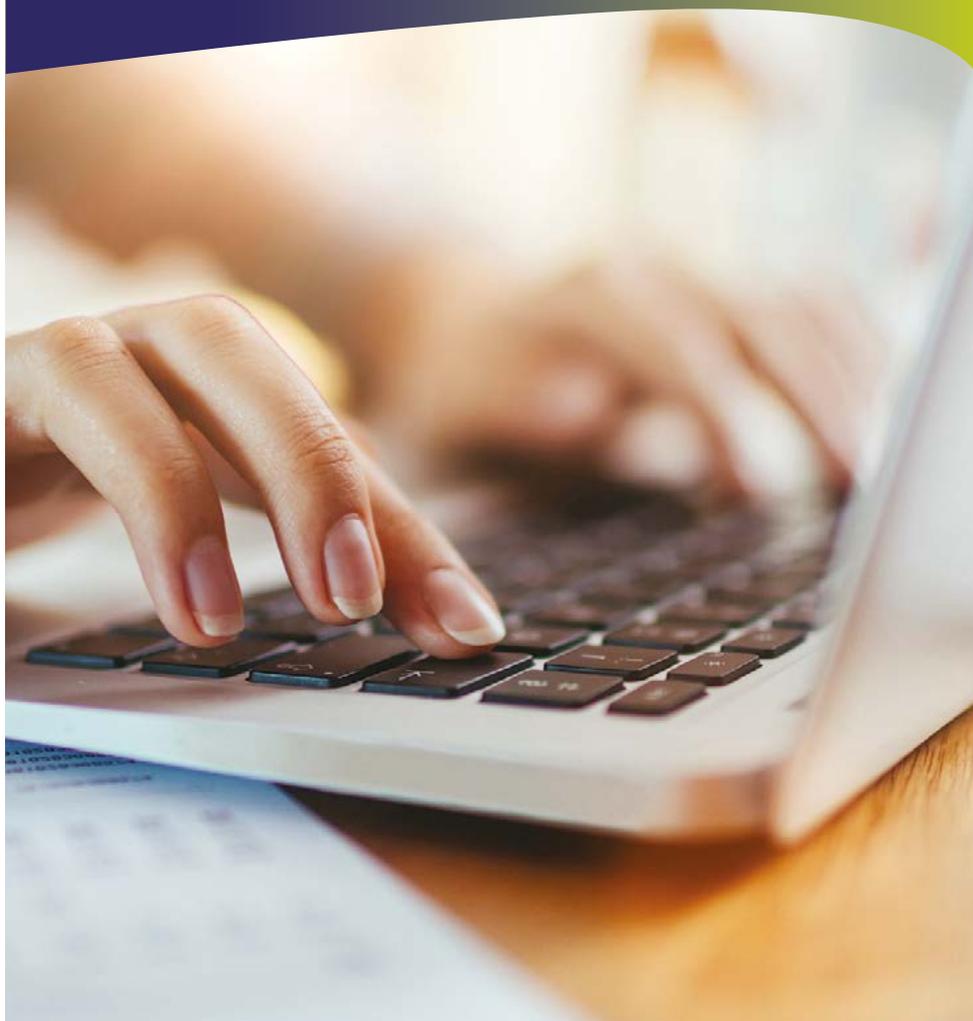
Crédit d'impôts de 50 % du montant des frais de garde dans la limite d'un plafond de 3 500 € soit 1 750 € de crédit d'impôts annuel > À titre indicatif suivant les indications du Trésor public.

EMPLOI D'UNE GARDE À DOMICILE

Vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt au titre des sommes versées pour l'emploi à domicile. Vous pouvez demander à bénéficier du versement immédiat du crédit d'impôt.

Pour plus de renseignement :
<https://www.service-public.fr/>

LES SERVICES EN LIGNE



VINCENNES

ESPACE FAMILLE

MON ESPACE PERSO

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

OU

J'ai déjà un compte et je me connecte avec mes identifiants.

Identifiant

Mot de passe

RÉSERVATIONS

• **RÉSERVATIONS RESTAURATION, MERCREDIS ET GOUTERS (EN MATERNELLE)**

Pour la restauration et l'accueil du goûter en période scolaire, la réservation est obligatoire et doit être effectuée avant le jeudi soir 23h59 pour la semaine suivante.

Concernant les mercredis, la réservation est obligatoire. À défaut, votre enfant ne pourra être accueilli qu'après la fin de l'accueil (9h) en fonction des places disponibles. Les familles pourront réserver, modifier ou annuler jusqu'au jeudi soir 23h59 pour la semaine suivante ou plus.

Pour réserver, rendez-vous sur votre Espace famille : <https://www.espace-famille.net/vincennes>

A défaut, les enfants seront bien évidemment accueillis normalement toutefois le tarif appliqué du repas ou du goûter (en maternelle) sera majoré.

Sachez par ailleurs que vous pouvez, si vous le souhaitez, effectuer vos réservations pour les semaines et mois suivants, les réservations étant ouvertes jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Vous pouvez retrouver toutes les modalités (réservations, justifications d'absence, etc.) dans les règlements en cliquant ici.

DOCUMENTS

ACTUAL

LES FESTIVALES DE VINCENNES

Le site internet vincennes.fr et son Espace famille proposent des informations très diverses, sur la prestation de service unique, les différents modes d'accueil, les jours des commissions publiques d'attribution des places en crèche, les modalités d'inscription, les tarifs, le règlement de fonctionnement des crèches...

L'Espace famille

Il permet aux parents d'avoir accès aux informations les concernant et de procéder à des démarches personnalisées pour leurs enfants :

- Déposer une demande de congés ou justifier d'une absence pour les enfants en crèche
- Adhérer au prélèvement automatique ou régler votre facture sur un site sécurisé
- Demander une attestation de paiement
- Signaler un changement d'adresse postale, de courriel ou de téléphone
- Éditer votre attestation fiscale
- Modifier votre demande sur la liste d'attente

Les démarches en lignes

Vous pourrez effectuer de nombreuses démarches dont celles liées à l'acceptation d'une place en crèche jusqu'à l'élaboration de votre contrat d'accueil, le renouvellement, les modifications et la clôture de contrat ainsi qu'une demande d'attestation de présence.

Vous retrouverez également les démarches suivantes :

- Confirmer une naissance
- Contacter la coordination des crèches
- Espace famille : Signaler un incident de connexion
- Quotient familial ou tarif horaire : Calcul
- Réclamation facture Enfance - Jeunesse

Ces services sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.

Votre identifiant et mot de passe vous ont été adressés lors de l'inscription de votre 1^{er} enfant. Pour une connexion simplifiée l'espace famille est aussi accessible avec FranceConnect, par le biais de votre compte impots.gouv.fr ou ameli.fr ou login laposte

DEUX BORNES DE CONSULTATION GRATUITE AVEC INTERNET

Installées à l'accueil de l'hôtel de ville, les bornes de consultation gratuite sont accessibles en libre-service, du lundi au mercredi de 8 h 30 à 18 h, le jeudi de 8 h 30 à 19 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 17 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h.

PETITES ANNONCES EN LIGNE

Une plateforme de petites annonces, est accessible en ligne. Elle permet aux parents de poster leurs demandes et offres de garde d'enfants. Les annonces sont géolocalisées, ce qui permet aux parents de mutualiser recherches et solutions en fonction du lieu d'habitation.

www.vincennesannonces.fr

QUELQUES LIENS UTILES

www.net-particulier.fr

Portail officiel de l'emploi entre particuliers qui renvoie sur des sites en fonction de vos recherches.

www.caf.fr

Site des Allocations familiales présentant toutes les aides versées aux familles et leurs modalités. Accès à des simulations de droits sur votre espace personnel.

www.mon-enfant.fr

Site édité par la Caisse nationale des allocations familiales, qui aide les parents à trouver une solution d'accueil pour leur enfant, permet la consultation d'informations sur les différents modes d'accueil, propose des simulations de tarification.

www.pajemploi.urssaf.fr

Site édité par l'Urssaf, dont l'objectif est de simplifier les formalités administratives des parents employant une assistante maternelle (informations, déclarations en ligne...).

www.fepem.fr

Site de la Fédération nationale des particuliers employeurs. Il guide les parents employeurs dans leurs démarches d'embauche.

social-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/

Site du ministère des Affaires sociales et de la Santé qui délivre des informations pratiques et des liens vers des sites abordant les questions et préoccupations des parents, de la naissance de l'enfant à l'orientation des adolescents en passant par la définition de l'autorité parentale. Ce site informe également sur les structures et services pouvant apporter conseil et soutien aux parents.

PAYEZ PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Réglez vos factures des activités de la petite enfance et de l'enfance grâce au prélèvement automatique (hors séjours et classes). Gratuit, facile, sûr et sans contrainte :

Vous n'avez plus à vous soucier du règlement.

Plus de risque d'oubli, notamment pendant les vacances.

Vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement. Vous pouvez souscrire en cours d'année. Vous avez la liberté d'interrompre le prélèvement sur simple courrier, un mois avant la date d'échéance.

LE RELAIS DES FAMILLES



Tous nos services d'aides à la personne



AUXILIAIRE DE VIE

SOINS PHYSIQUES A LA PERSONNE

- TOILETTE, CHANGE
- PRÉPARATION DES REPAS
- PRISE DE MÉDICAMENTS
- PRÉSENCE JOUR ET NUIT



ENTRETIEN DE VOTRE MAISON

MÉNAGE ET REPASSAGE

- COURSES
- SORTIE
- COMPAGNIE
- BRICOLAGE



GARDE D'ENFANTS A DOMICILE

GARDE SIMPLE ET PARTAGÉE MISE EN RELATION FAMILLES

- JOURNÉE
- TEMPS PLEIN OU TEMPS PARTIEL
- SORITE D'ÉCOLE OU DE CRÈCHE
- AIDE AUX DEVOIRS
- BABY SITTING



CONTACT

 www.familleservices-vincennes.fr

 familleservices@orange.fr

 01 43 98 67 63
01 43 98 68 04

 Espace Régine et Pierre Souweine
70 rue de Fontenay
94300 Vincennes

PARTENAIRES

